

Ecole HAMAIDE



PRÉSENTATION DE LA NOUVELLE IMPLANTATION DU
PROJET DE REUNIFICATION

Sommaire

Historique

Permis d'urbanisme 2013
Rappel des remarques du voisinage
Rappel des remarques de la CCAT

Une réflexion vers un nouveau projet

L'intégration des remarques de la CCAT
Présentation des mesures concrètes

Présentation du nouveau projet

Les plans et simulations de la nouvelle extension

L'historique

Permis d'urbanisme 2013

- Construction de 8 classes maternelles et 2 classes primaires
- Construction d'un nouveau préau.
- Implantation sur 2 niveaux le long de la mitoyenneté gauche dans la continuité des bâtiments existants.



LSA Lucaccioni Schoepf Architects
Av. Maurice, 1 - 1050 Bruxelles
Fax: 0032 (0)2 644 03 44
T: 0032 (0)2 644 03 44
C.S. M. 0472 72 88 51
S.C. M. 0472 72 88 51

ECOLE HAMAIDE
AV. HAMOIR, 31 A 1180 UCCLÉ
Réalisation d'un nouveau bâtiment sur le site de l'école

**PERMIS
D'URBANISME**

**PU01
17/05
2013**

L'historique

Les remarques du voisinage :

- Proximité de la mitoyenneté
- Absence des gestion des plantations (Remplacement des arbres abattus et écran végétal)
- Projet fonctionnel peu intégré au site
- Toiture en légère pente unique. (absence de verdurisation des toitures).
- Absence de gestion de la mobilité.



LSA
Lucaccioni Schoepf Architects
Av. Maurice, 1 - 1050 Bruxelles
Fax: 0032 (0)2 644 03 44
T: 0032 (0)2 644 03 44
C.S. M. 0472 70 88 51
S.C. M. 0472 70 21 52

ECOLE HAMAIDE
AV. HAMOIR, 31 A 1180 UCCLÉ
Réalisation d'un nouveau bâtiment sur le site de l'école

**PERMIS
D'URBANISME**

**PU01
17/05
2013**

L'historique

Les remarques et demandes de la CCAT :

- Aménagement d'un Kiss&Ride
- Atténuation de l'aspect monolithique du projet
- Prise de distance de la mitoyenneté
- Proposer une densification du couvert végétal.
- Proposer des toiture vertes.
- Supprimer la jonction avec le bâtiment mitoyen

=> AVIS FAVORABLE MAIS CONDITIONNEL



Vers un nouveau projet

Suite aux conditions du permis d'urbanisme, l'école décide :

- => de remettre en question le projet
- => d'intégrer les critiques et remarques de la CCAT et du voisinage
- => de mener une réflexion globale sur le site (espaces verts, mobilité, ...)

Une nouvelle esquisse est envisagée.

Des mesures très concrètes sont prises concernant :

- => Allègement du programme
- => L'implantation et l'architecture
- => L'amélioration de la mobilité
- => Réflexion paysagère pour le projet et sur le site globale

Situation existante

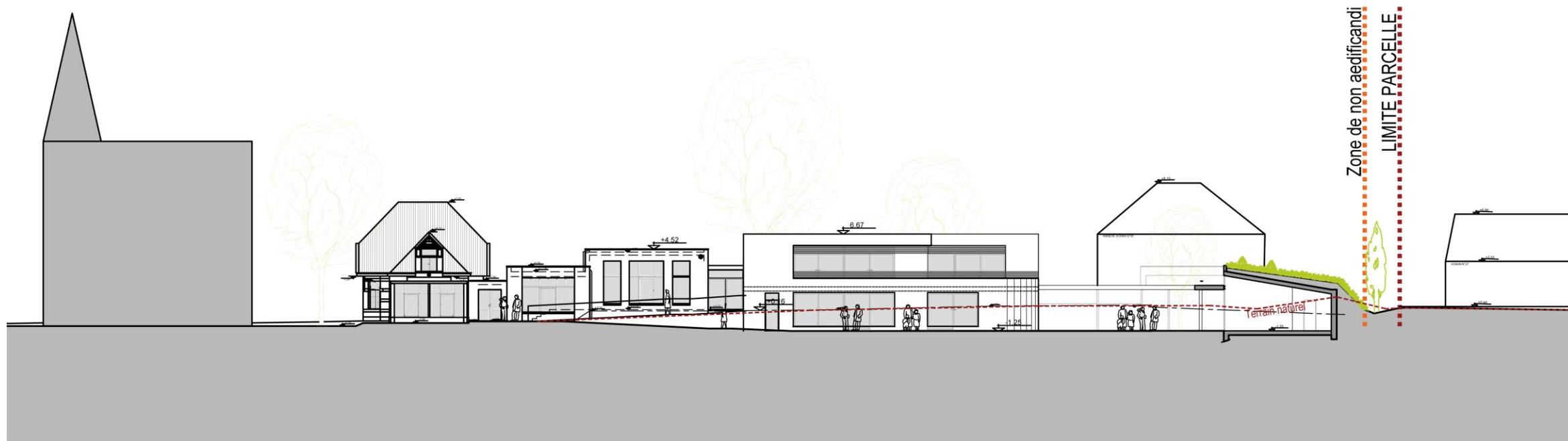
Plan géomètre



Nouveau projet

1. Enfouissement des bâtiments

- le projet est enterré de +/- 1,7m.
- Dissimulation partielle des bâtiments les plus poches de la mitoyenneté
- Réduction de l'impact visuel (et acoustique) pour les voisins.
- Prise de distance des enfants sur les mitoyennetés (Plus d'accès enfants).



Nouveau projet

2. Eclatement des bâtiments

- répartition du programme en plusieurs bâtiments de plus petites importances
- Création d'une cour enclavée pour réduire les nuisances de voisinage

Bâtiment A
(2 Niveaux)

Bâtiment B
(1 Niveau)

Cour enclavée

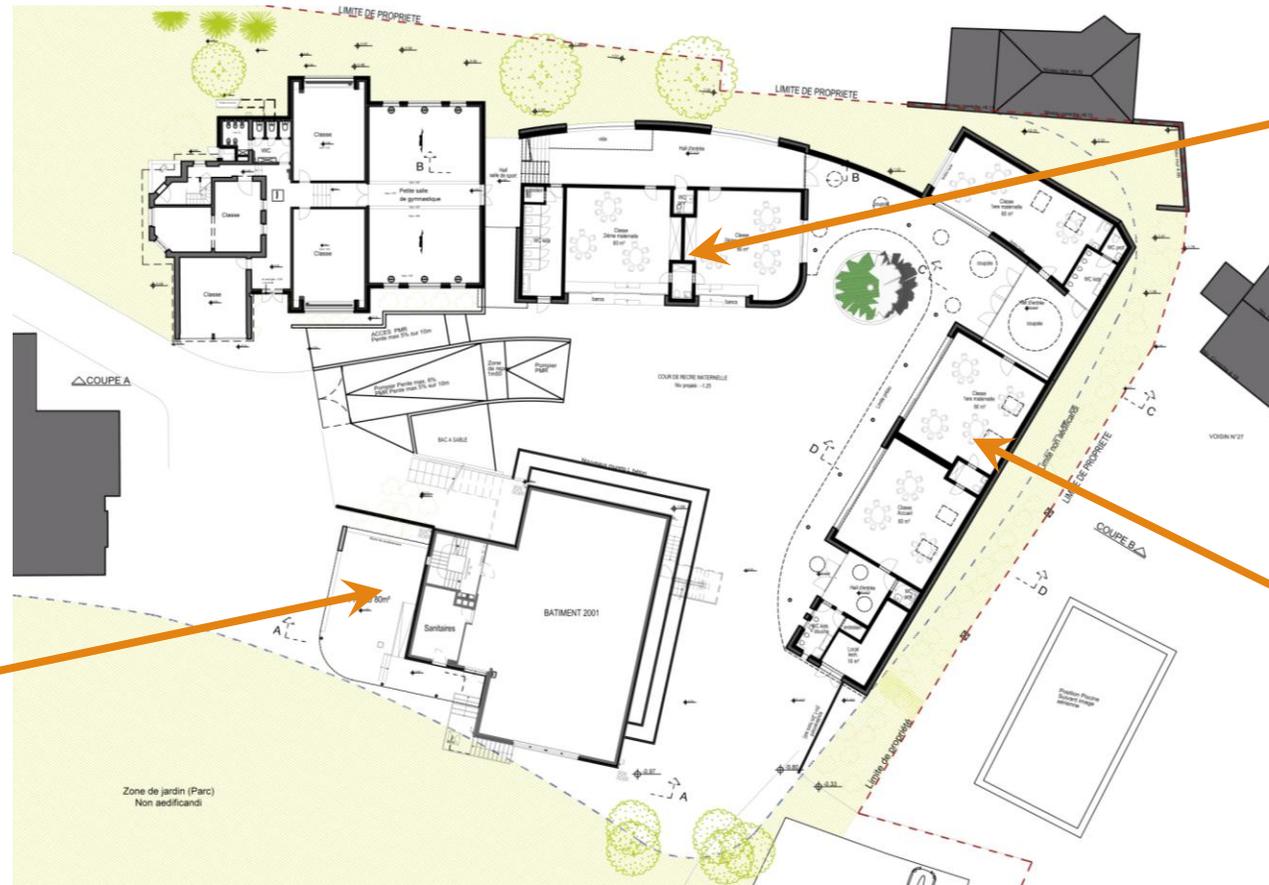
Extension bâtiment 2001
+ Préau primaire



Nouveau projet

3. Réduction du programme :

- 8 classes maternelles et 2 classes primaires => 7 classes maternelles et 1 classe primaire (-2 classes).



1 classe (primaire) sur pilotis

4 classes (2^{ème} et 3^{ème} maternelle) réparties sur deux niveaux.

3 classes (classe d'accueil et 1^{ère} maternelle) réparties sur 1 niveau enfoui

Nouveau projet

4. Fermeture des accès aux enfants en limite de propriété.
- Les zones de cour des petits sont délimités par les différents bâtiments
 - Plus d'accès en zone de mitoyenneté.



Nouveau projet

5. Réflexion sur la mobilité
 - Aménagement du Kiss&Ride réalisé
 - Ajout d'emplacements vélos fixes (En cours)

Photo Kiss&Ride



Nouveau parc à vélo 24 places



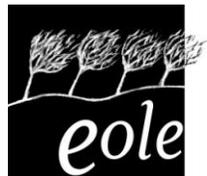
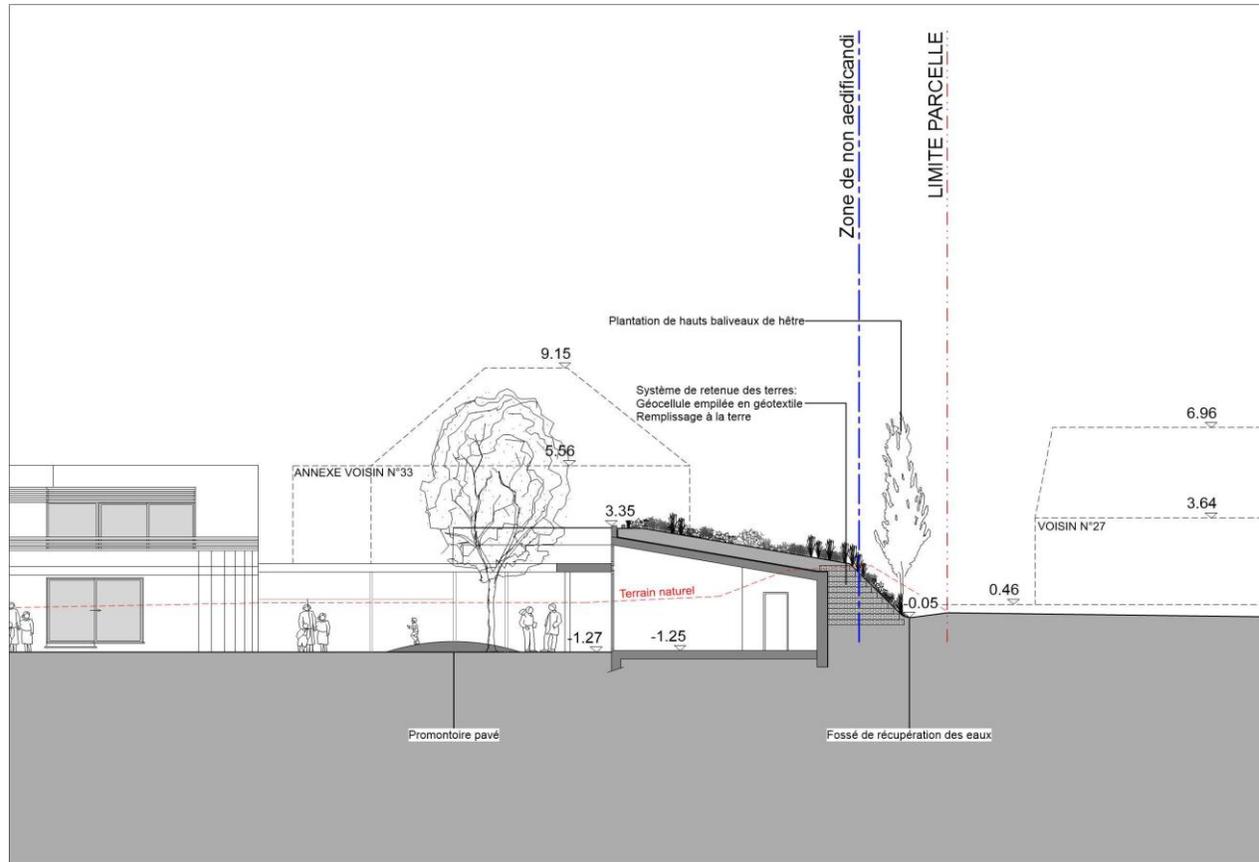
Nouveau projet

6. Etude paysagère de l'ensemble du site, avec attention particulière sur les limites mitoyennes.

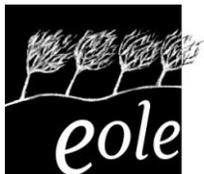
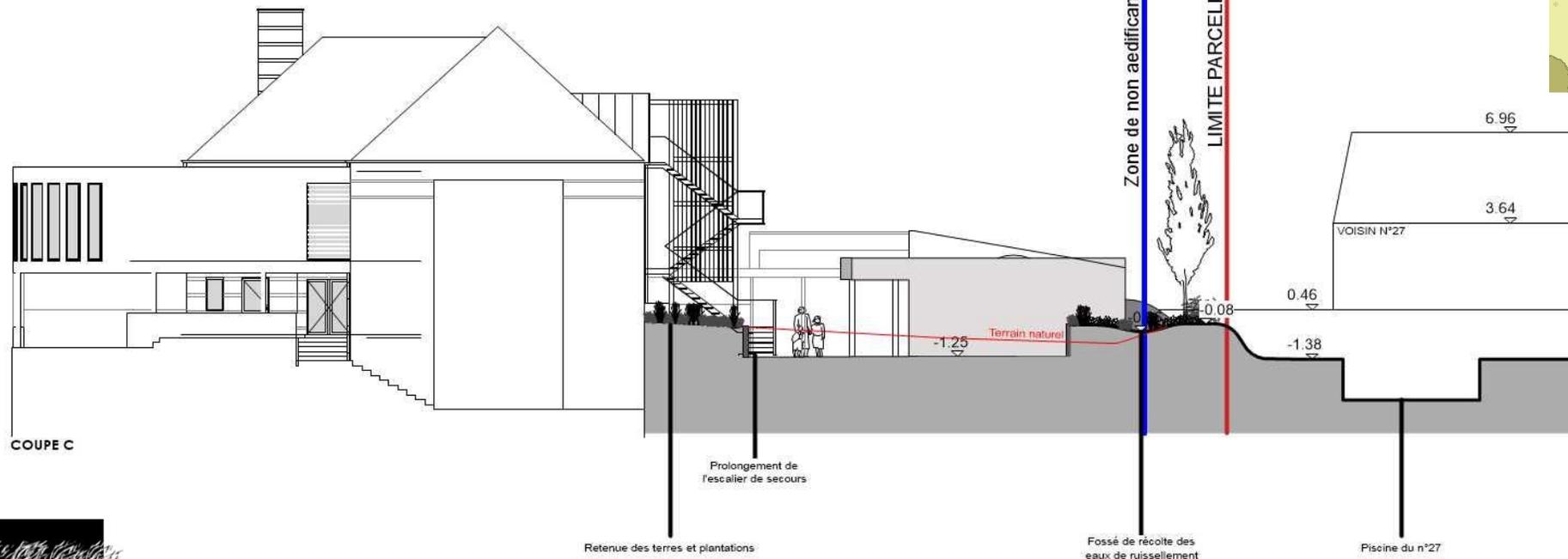
- Travail en collaboration avec **l'Atelier Eole** (architecture des jardins et du paysage)
- Création de toitures vertes sur les nouveaux bâtiments
- Plan de gestion de l'ensemble du site et sur les revêtements des cours et jardins
- Création d'un talus végétal sur la toiture du bâtiment enterré



Nouveau projet



Nouveau projet



Nouveau projet

Ambiance végétale de la lisière



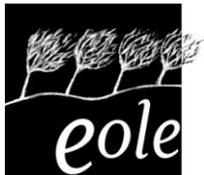
Toiture végétalisée



Végétation de sous-bois en lisière
(graminées, fougères, plantes
tapissantes, arbustes, ...)



Plantations haute en limite de propriété
(baliveaux de hêtre, houx colonne,...)



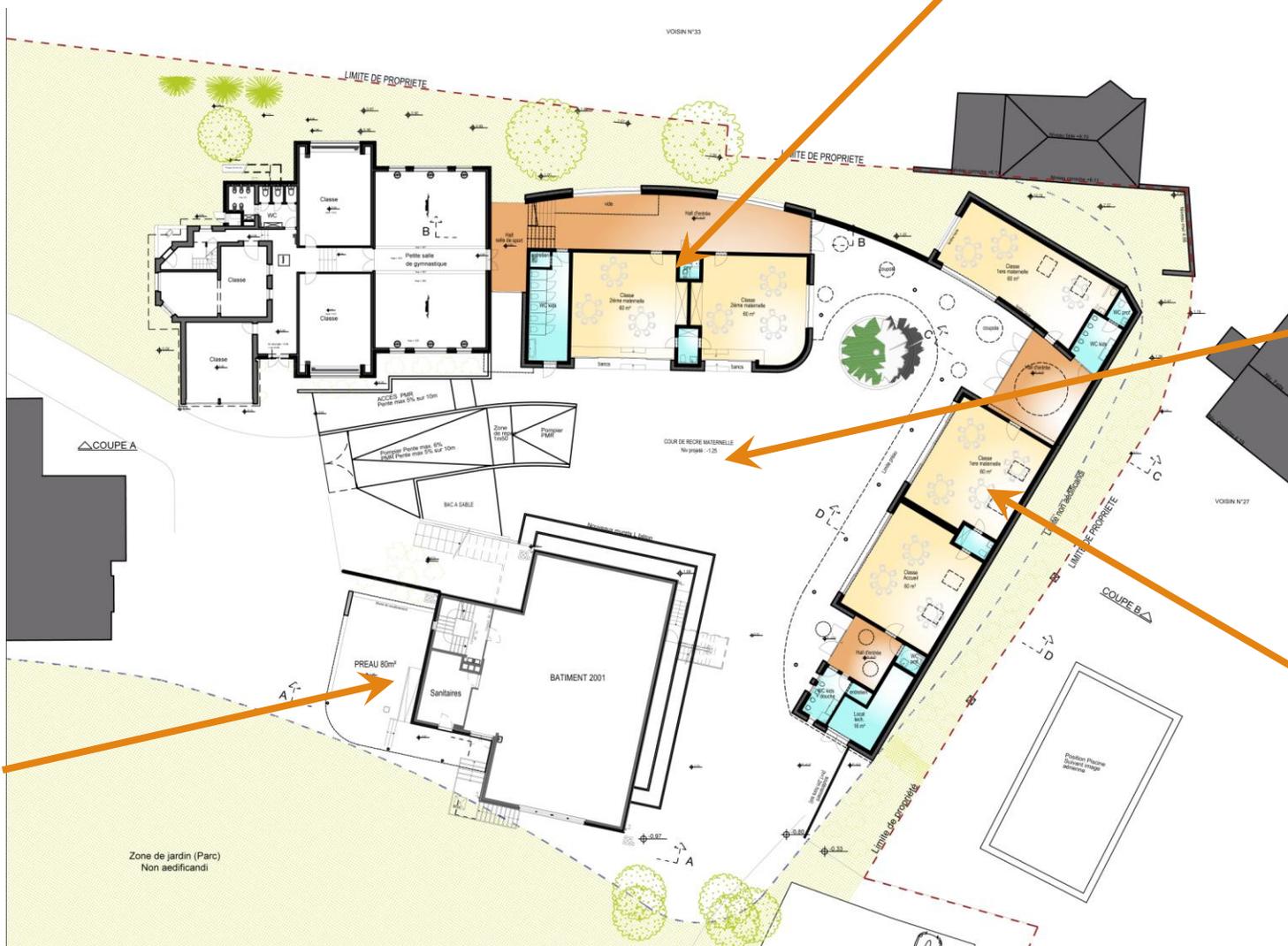
BERNARD
SCHOEPP
ARCHITECTE



DÉCEMBRE 2016

Le projet

4 classes (2^{ème} et 3^{ème} maternelle).
Couloir côté voisin, avec mezzanine
Classes ouvertures côté cour



Nouvelle cour de récréation,
enterrée de 1,7m par
rapport au niveau actuel.
Intégration du préau
et verdure

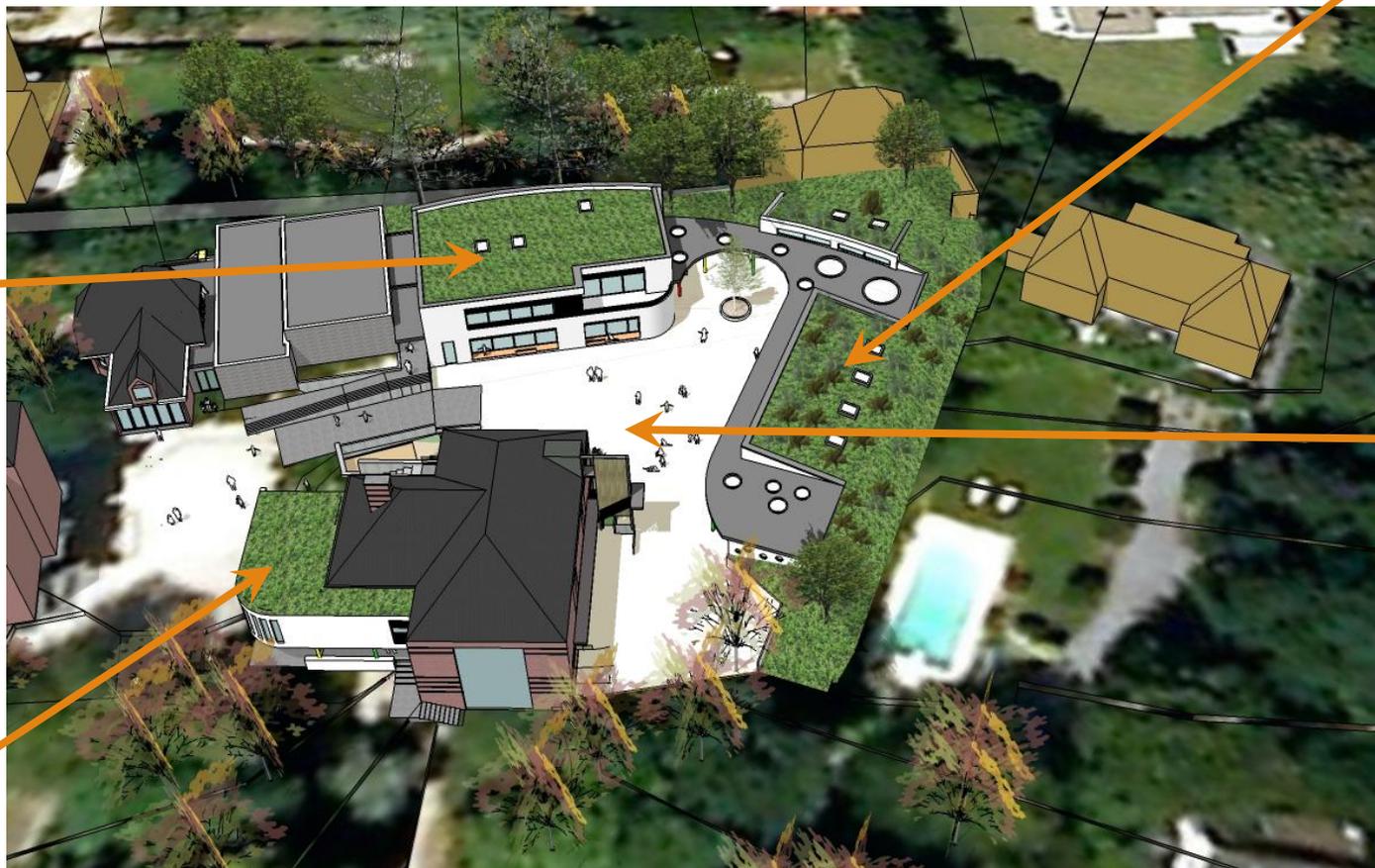
Classes des tout petits.
3 classes, semi enterrée
dans talus végétal.
Lumière zénithale et
ouverture côté cour.

Nouvelle classe
primaire sur pilotis

Le projet

4 classes
(2^{ème} et 3^{ème} maternelle).
Couloir côté voisin,
avec mezzanine
Classes ouvertures
côté cour

Nouvelle classe
primaire sur pilotis



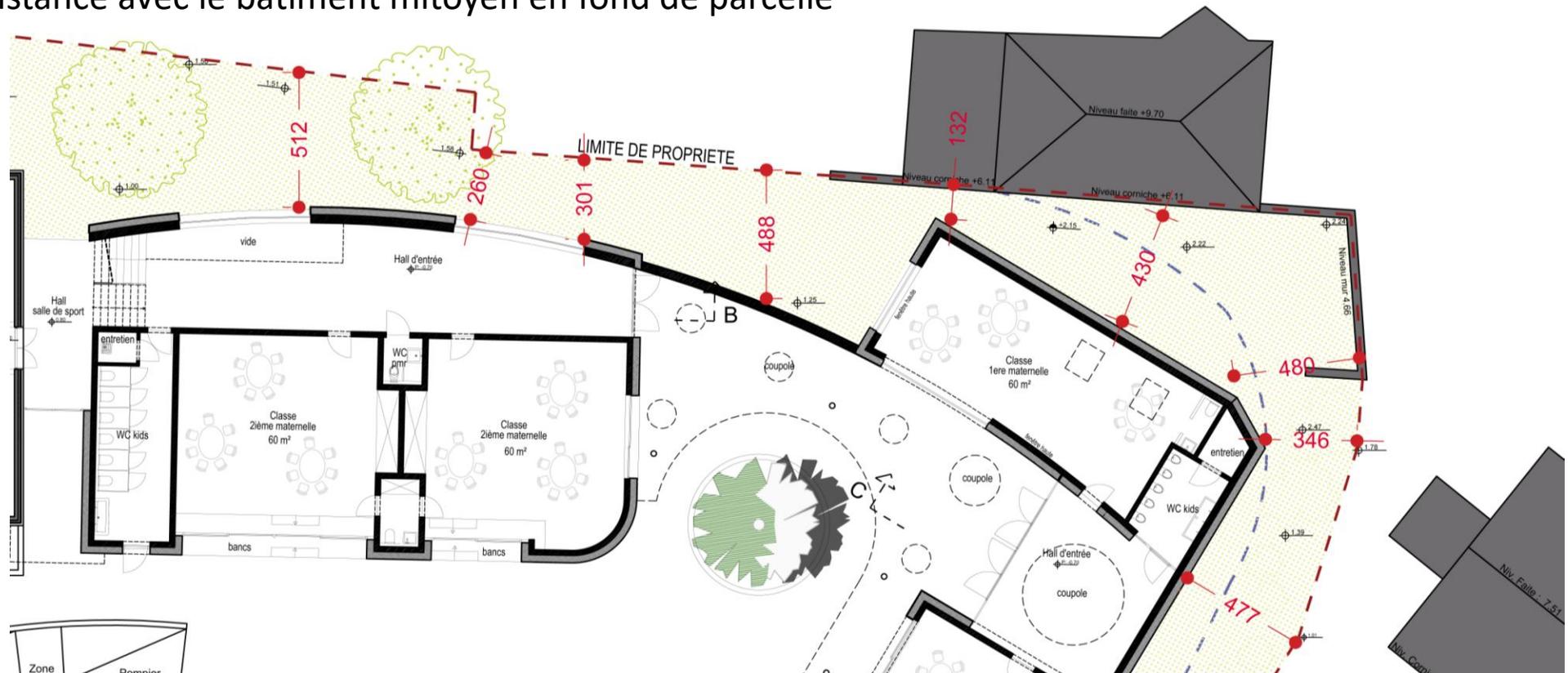
Classes des tout petits.
3 classes, semi enterrée
dans talus végétal.
Lumière zénithale et
ouverture côté cour.

Nouvelle cour de
récréation,
enterrée de 1,7m par
rapport au niveau actuel.
Intégration du préau
et verdure

Nouveau projet

Limite mitoyenne n°33:

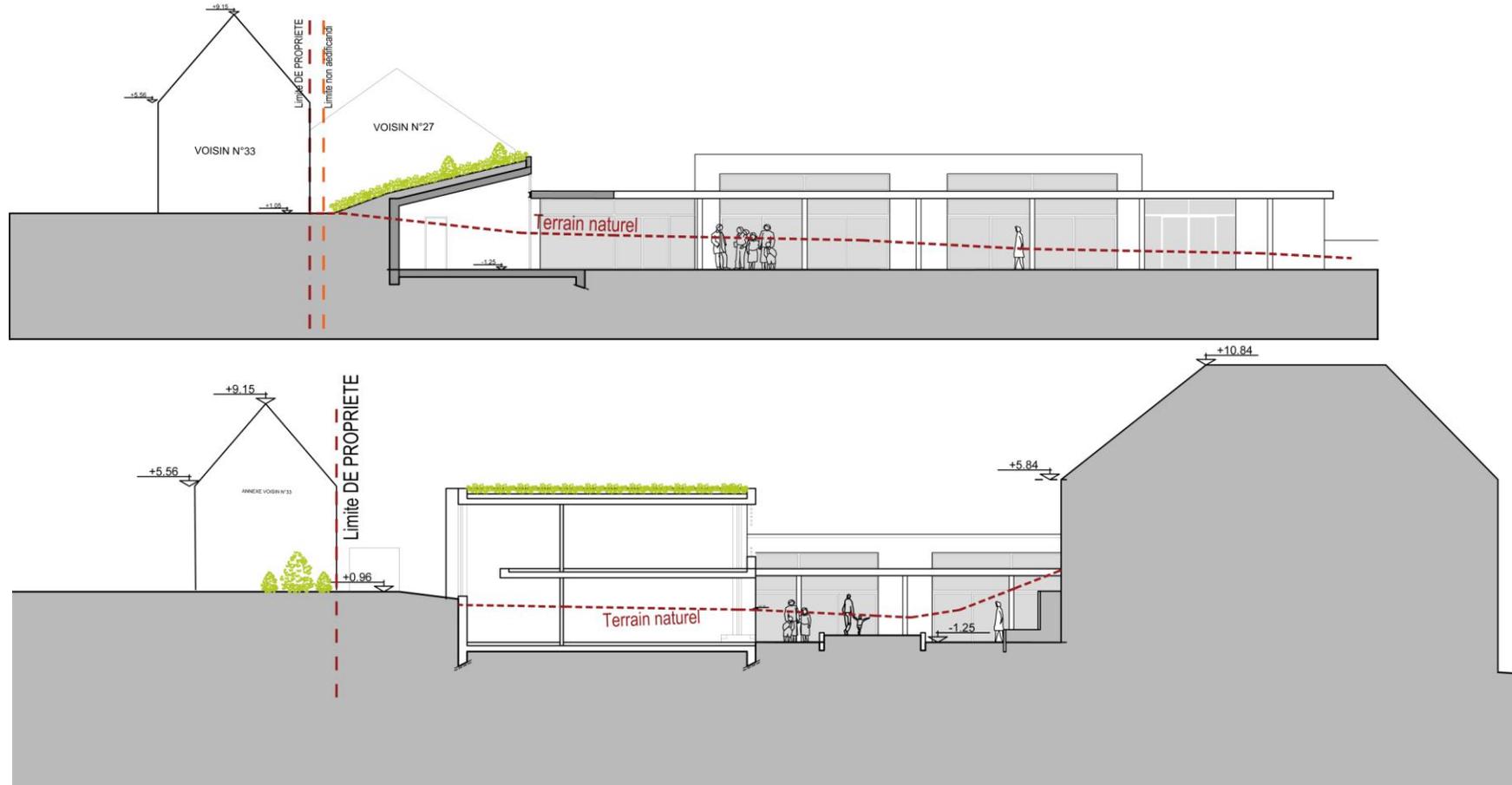
- recul de la distance des façades et végétalisation de la limite de propriété
- enfouissement du bâtiment pour réduire le gabarit visible : rez + ½ niveau
- prise de distance avec le bâtiment mitoyen en fond de parcelle



Nouveau projet

Limite mitoyenne n°33:

- recul de la distance des façades.
- enfouissement du bâtiment pour réduire le gabarit visible : rez + ½ niveau



Nouveau projet

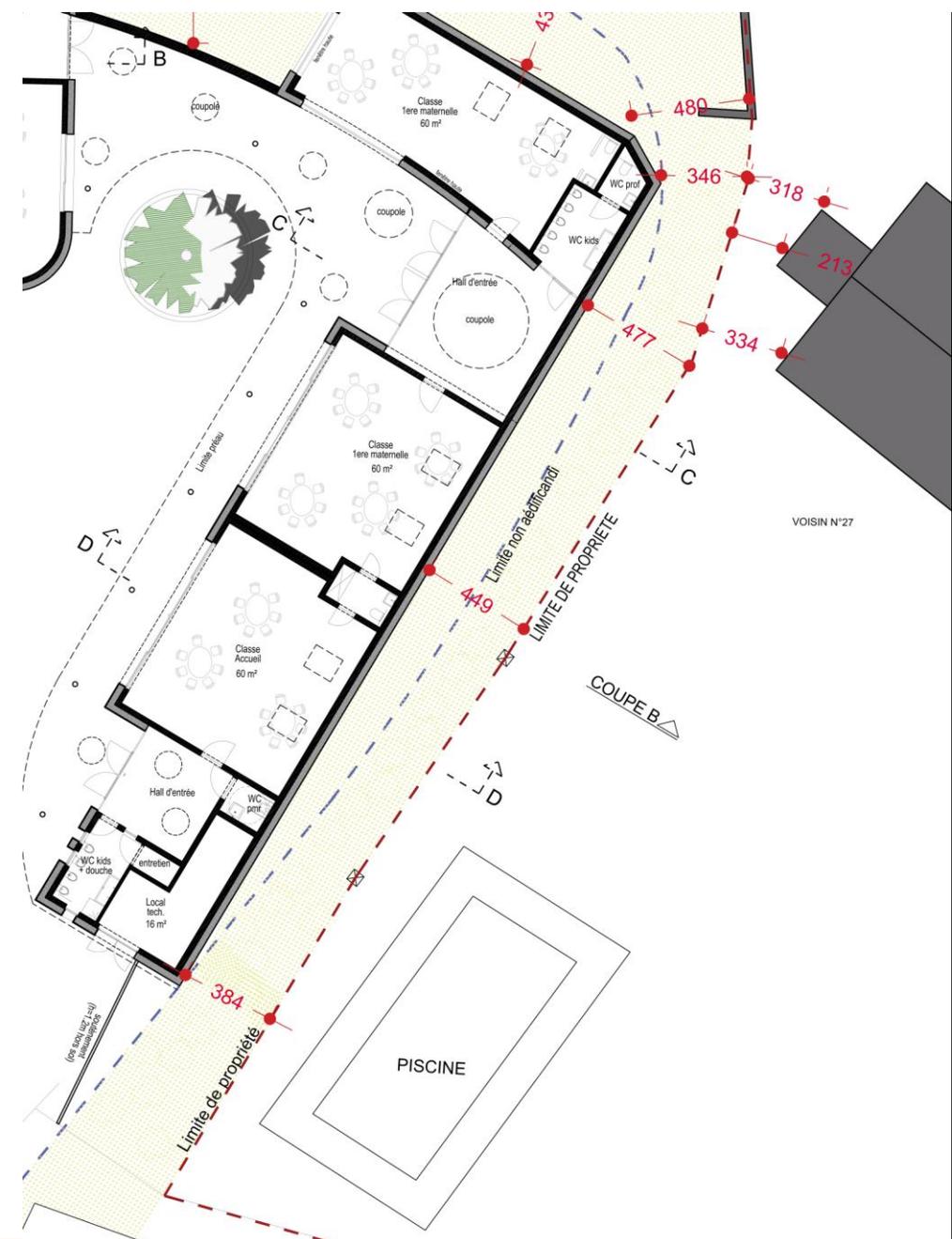
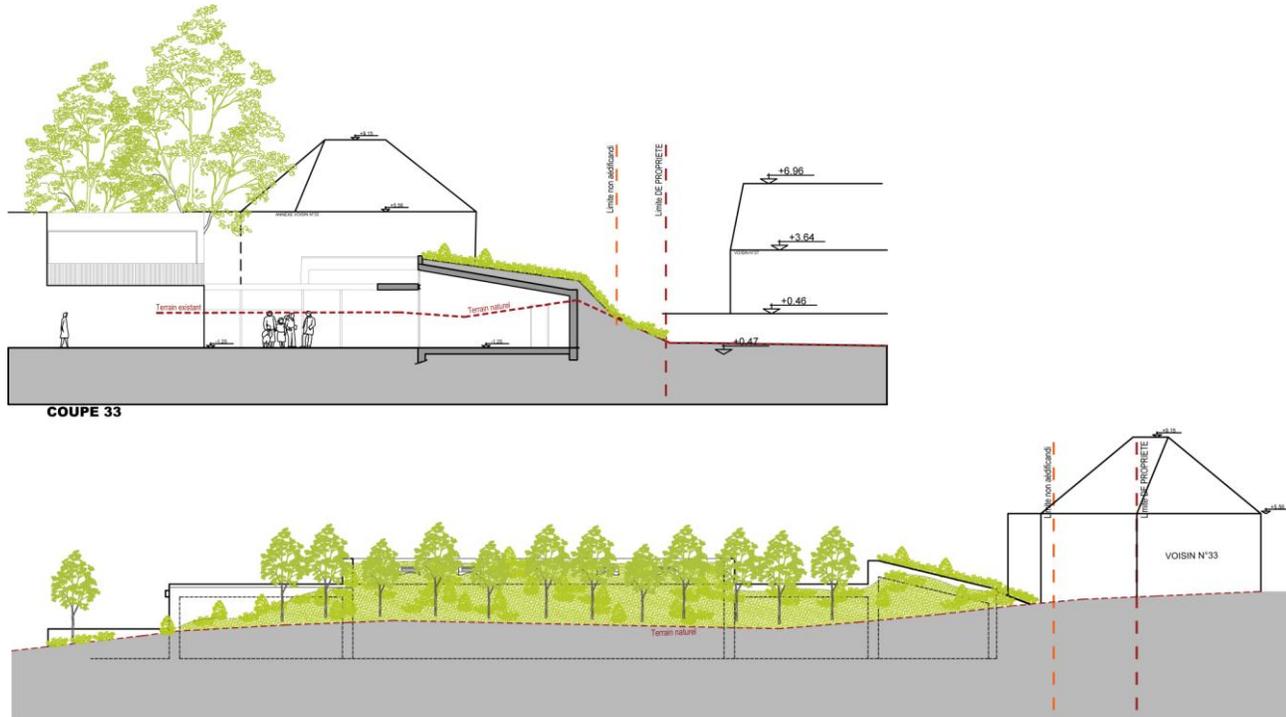
Vues générales n°33



Nouveau projet

Limite mitoyenne n°27:

- création d'un talus végétalisé, pour un impact visuel réduit
- réduction des gabarits : rez-de-chaussée semi enterré
- respect des reculs et de la limite « Non Aedificandi »



Nouveau projet

Limite mitoyenne n°27:

- création d'un talus végétalisé, pour un impact visuel réduit



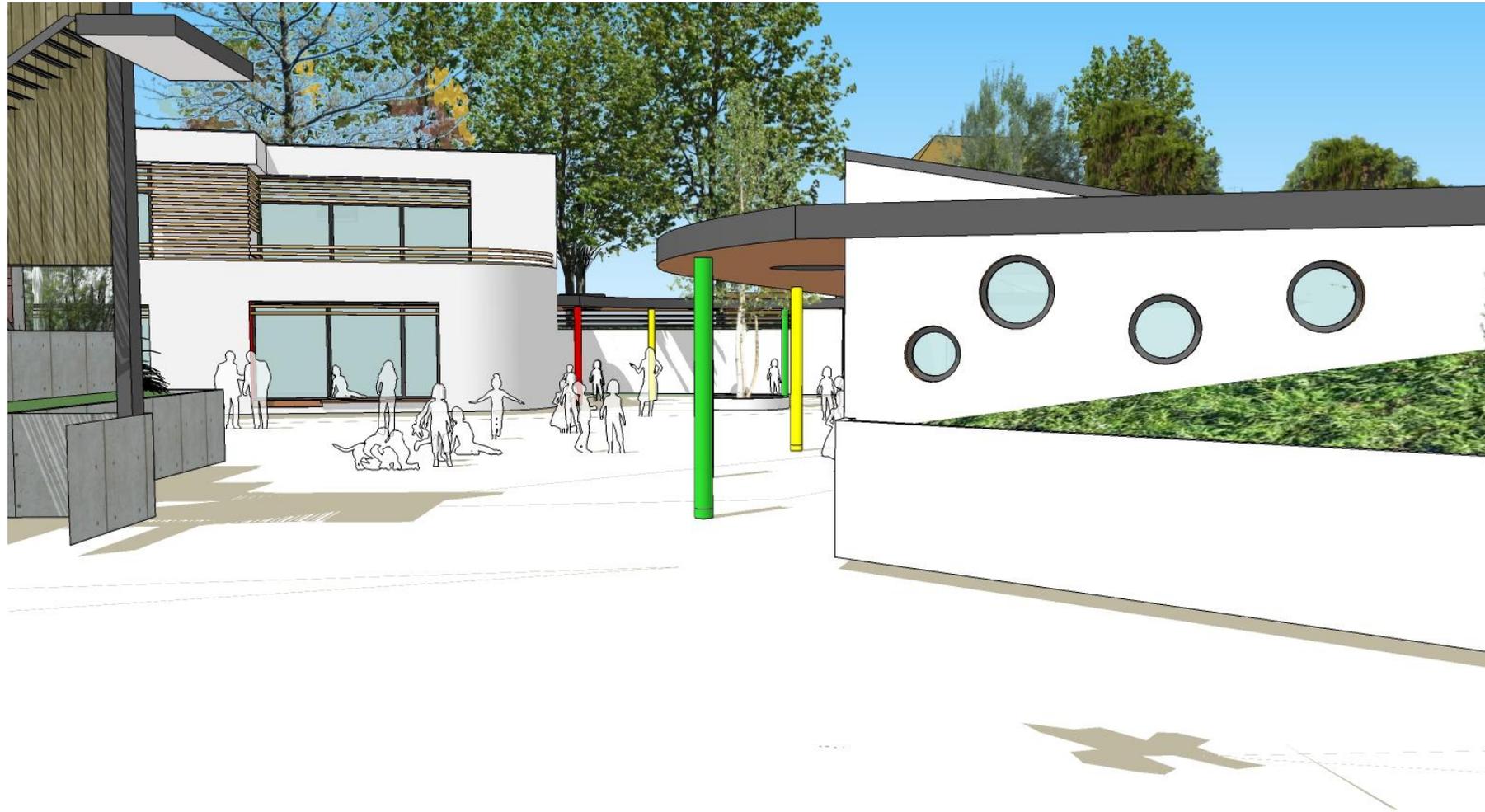
Vue depuis le jardin n°27



Le projet



Le projet



Le projet



Le projet



Le projet

